

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

F+ - Facilement inflammable			Xn - Nocif			C - Corrosif		
F - Inflammable			E - Explosif			T - Toxique		
Xi - Irritant			O - Comburant			N - Dangereux pour l'environnement	X	
Version 1.0			Edition 2006					

PHYTORUS S.A.

Téléphone: + 33 (0)4 42 52 72 12

Parc d'Ariane, Bât. B
11 Boulevard de la Grande Thumine
F-13090 AIX-EN-PROVENCE

Télécopie: + 33 (0)4 42 52 68 52

1. Identification du Produit

Désignation commerciale

SELVA®

Détenteur de l'AMM

Société Financière de Pontarlier 13090 Aix en Provence

Distributeur de la préparation

PHYTORUS S.A. F-13090 AIX-EN-PROVENCE

Service à contacter

Tél. 33(0)4 42 52 72 12 ; Fax.33 (0)4 42 52 68 52

Types d'utilisation (pour plus de détails se reporter à la fiche technique)

SELVA® : fongicide pénétrant contre le mildiou de la vigne. *SELVA*® associe deux matières actives efficaces et complémentaires sur le mildiou. La synergie de cette association confère à *SELVA*® de hautes performances, aussi bien curatives, même en cas de forte pression de la maladie.

2. Composition/informations sur les composants

Nom de la substance :	Valeurs	N° CAS / N° EINECS	Symbole (s)	Phrase (s) R
CYMOXANIL	30 g/l	CAS RN : [57966-95-7] CEE : 261-043-0	Xn, N	R22, R43, R50/53
CUIVRE DE L'OXYCHLORURE DE CUIVRE	300 g/l	CAS RN : [133240-7] CEE : 2155729	Xn, N	R20, R22, R43 R50/53

3. Identification des dangers

Principaux dangers

N – Dangereux pour l'environnement.

Risques spécifiques

Ceux liés à la manipulation des produits antiparasitaires.

4. Premiers secours.

Premiers secours :

Inhalation	Amener le sujet à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle, si nécessaire.
Ingestion	Faire appel à un médecin et montrer le document. Faire appel à un médecin et montrer le document. Ne jamais faire avaler une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis du médecin.
Contact avec la peau	Laver les zones touchées, à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Faire appel à un médecin et montrer le document. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Instructions pour le médecin :

Faire un traitement symptomatique et d'assistance.

Protection des sauveteurs :

Utiliser la protection appropriée (voir chapitre 8)

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

Moyens d'extinction

-Recommandés

* Petits feux : Poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse ou eau pulvérisée.

* Grands feux : Eau pulvérisée, mousse.

Utiliser le moyen d'extinction le plus approprié, en fonction des incendies secondaires pouvant se déclarer aux alentours.

-Contre-indiqués

Jets d'eau directs, eau en masse

Risques particuliers

Par décomposition thermique, risque de formation de gaz toxiques.

Mesures particulières de protection

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Méthodes particulières d'intervention

Si le secteur est lourdement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser le feu brûler par lui-même, car l'eau peut augmenter le danger de contamination. Si les conditions ne le permettent pas, éteindre avec de l'eau pulvérisée.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuel.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas permettre la contamination des égouts et canalisations ou des eaux de surface.
Méthodes de nettoyage	Ne pas laver avec de l'eau. Absorber le restant avec du sable ou un autre matériel inerte. Disposer des déchets selon la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage.

Manutention	Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, ne pas boire ou fumer pendant les opérations de manipulation. Se laver abondamment après manipulation.
Entreposage	Stocker dans un endroit frais et ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel et de la chaleur
Matériaux d'emballage	Bidon de 10 litres en polyéthylène. Utiliser le contenant d'origine.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Mesures techniques	Manipuler en zone ventilée. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans des endroits clos. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon après manipulation du produit.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire ou fumer pendant les opérations de manipulation. Se laver abondamment après manipulation
Limites d'exposition professionnelle	Cymoxanil : AOEL = 0.03 DSE = 3 mg/kg p.c./j (90 jours, voie orale, chien) FS = 100 Oxychlorure de cuivre : Donnée non disponible
Délai	Délai de retour des travailleurs sur la parcelle : 6 h minimum après traitement.
Équipement de protection individuelle	
Système respiratoire	De préférence masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques et aérosols.
Peau et corps	Vêtement de protections appropriées, de préférence jetables
Mains	Gants à usages uniques
Yeux	De préférence un pare visage, à défaut des lunettes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques.

Etat Physique	Suspension concentrée
-Forme	Bleu
-Couleur	
-Odeur	
Valeur du pH	5-6 environ
Température de décomposition	> à 100°C
Point d'éclair	Non applicable (SC)
Température d'auto inflammation	Non applicable (SC)
Caractéristiques d'explosivité	Non explosif (SC)
Pression de vapeur	Non disponible sur la préparation
Densité de vapeur	Non disponible sur la préparation
Masse volumique	1400 gr/l
Solubilité	Totalement soluble dans l'eau

10. Stabilité et réactivité.

Stabilité	Eviter le stockage à une température > 35°C dans un endroit confiné Eviter le contact avec les oxydants forts et les bases fortes.
Conditions à éviter	Eviter de trop fortes températures Décomposition dans des conditions alcalines.
Matières à éviter	Eviter les alcalins qui décomposent le produit.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), chlorure d'hydrogène.

11. Informations toxicologiques.

Toxicité aiguë	SELVA DL50 orale (rat) > 2000 mg/kg p.c SELVA DL50 dermique (rat) > 2000 mg/kg p.c
Effets locaux	SELVA Non irritant pour la peau SELVA Non irritant pour l'œil
Sensibilisation	SELVA Non sensibilisant
Toxicité chronique	Le cymoxanil : DJA = 0.016 mg/kg/j ; DSE = 1.6 mg/kg p.c./j FS=100 AOEL = 0.03 DSE = 3 mg/kg p.c./j FS = 10
	L'oxychlorure de cuivre : A ce jour pas de DJA ni de AOEL définies

12. Informations écologiques.

Toxicité pour les oiseaux

Cymoxanil :

Espèce caille :

DL50 > 2250 mg/kg p.c./j

CL50 2847 mg/kg aliment

Espèce canard :

DL50 > 2250 mg/kg p.c./j

CL50 > 5620 mg/kg aliment

CSEO : 300 mg/kg aliment

Oxychlorure de cuivre :

Espèce caille

DL50 > 476 mg/kg

Toxicité pour les organismes aquatiques

Cymoxanil :

Effets sur poissons

Truite : CL50 96h : de 18 à 60 mg/l

Truite : CSEO 21 jours : 0.22 mg/l

Carpe : CL50 96h : de 13 à 29 mg/l

Effets sur invertébrés aquatiques

Daphnia magna : CE50 48h : 27 mg/l

Daphnia magna : CSEO 21 jours : 0,067 mg/l

Effets sur algue

Algue CEb50 > 5.2 mg/l

Oxychlorure de cuivre :

Effets sur poissons

Truite : CL50 96h : 0,258 mg/l

Carpe : CL50 96h : 0,016 mg/l

Toxicité pour les abeilles

Cymoxanil :

DL50 contact : 25 µg/abeille

DL50 orale : > 100 µg/abeille

Oxychlorure de cuivre :

Non toxique pour les abeilles

IZNT

5 Mètres

13. Considérations relatives à l'élimination.

Veiller à respecter la réglementation en vigueur.

La réutilisation des emballages est interdite.

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Éliminer le produit et son emballage avec soin et de façon responsable. Les rejets peuvent être neutralisés en milieu acide ou à la soude avant leur envoi en centre de traitement.

Ne pas jeter à l'égout, à proximité des fossés, canalisations, mares et des cours d'eau.

Nettoyer les appareils sur le lieu d'épandage et éliminer les eaux en les pulvérisant sur la zone de traitement.

14. Informations relatives au transport.

Numéro ONU 3082

Classe 9

Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires.

Réglementation communautaire N- Dangereux pour l'environnement

Phrases de risques **R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence **S2** Conserver hors de la portée des enfants

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes

16. Autres informations.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.